Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Expiration de visa et punition pour le sans-papier

Par Visiteur

Bonjour,

Je vais quiter la France dans deux semaines, mais mon visa a été expire pour 35 jours. Serais-je reçu une amande où il y aurait une punition plus grave?

Je vous remercie votre compréhension

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Les peines encourues pour êtres resté sur le territoire français après expiration de votre visa sont un an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende.
Ceci étant il est fort possible que les autorités françaises ne vous poursuivent pas étant donné que vous quittez la France.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je vous remercie pour votre réponse.

J'ai déjà acheté mon billet à Londre à 12 de juin, serait-je arrêter dans l'aéroport? Ou serait-il milleur si je donnerais mon billet à la préfecture et leur informer que la date de mon congé?

Si vous plat, recommandez-moi la milleur solution pour ce probleme

Je vous remercie pour votre compréhension

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

j'ai déjà acheté mon billet à Londre à 12 de juin, serait-je arrêter dans l'aéroport? Ou serait-il milleur si je donnerais mon billet à la préfecture et leur informer que la date de mon congé?
Si vous plat, recommandez-moi la milleur solution pour ce probleme
Effectivement si vous devez faire l'objet de poursuites cela se ferra à l'aéroport.
Informer la préfecture de votre départ n'aura aucune incidence car cela n'efface pas le fait que vous êtes en situation irrégulière.
Je pense que le mieux serait de ne rien faire et de prendre votre avion.

Cordialement